

**PROCÈS-VERBAL**

**DE LA RÉUNION**

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA**

**SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES (SGDN) /  
NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION (NWMO)**

**tenue le 25 octobre 2004  
à 13 h HAE**

**Sont présents**

M. Ken Nash	Administrateur et président par intérim
M. Laurie Comeau	Administrateur
M. Fred Long	Administrateur et trésorier
Mme Adèle Malo	Administratrice
M. Michel Rhéaume	Administrateur

et

M. David Crombie	Président du Conseil consultatif
M <sup>me</sup> Elizabeth Dowdeswell	Présidente
M <sup>me</sup> Kathryn Shaver	Secrétaire générale

**Est absent**

M. Richard Dicerni	Administrateur
--------------------	----------------

1. **Adoption de l'ordre du jour**

M. Nash préside la réunion du 25 octobre 2004 du conseil.

Après avoir constaté que les administrateurs de la Société ont été dûment convoqués et que le quorum est atteint, M. Nash ouvre la réunion à 13 h HAE.

Les administrateurs adoptent l'ordre du jour de la réunion du 25 octobre 2004.  
Le président accueille M. Michel Rhéaume au conseil d'administration.

2. **Procès-verbaux des réunions précédentes**

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration tenues les 25 juin, 8 septembre et 8 octobre 2004, dont chaque membre du conseil a reçu une copie, sont approuvés.

3. Affaires issues des procès-verbaux

La présidente fait le point sur les mesures qui devaient être prises à la suite des réunions précédentes du conseil.

4. Pouvoir de signature

La présidente dépose une proposition visant à apporter des modifications relativement aux personnes autorisées à signer des chèques au nom de la SGDN.

Selon la résolution bancaire actuelle, le trésorier de la SGDN doit co-signer tous les chèques de la SGDN dont le montant est supérieur à 10 000 \$. La proposition vise à élargir ce pouvoir de signature à un second membre du conseil pour faciliter la signature des chèques et instruments financiers d'un montant important lorsque le trésorier n'est pas disponible. Aux termes de la proposition soumise au conseil, M<sup>me</sup> Adèle Malo deviendrait l'une des personnes autorisées à signer au nom de la SGDN tous les chèques et autres effets de paiement d'un montant supérieur à 10 000 \$.

**IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES :**

- D'autoriser M<sup>me</sup> Adèle Malo, membre du conseil d'administration de la SGDN, à signer tous chèques et instruments financiers d'un montant supérieur à 10 000 \$;
- D'adopter la résolution bancaire proposée.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

5. Composition du conseil d'administration

À titre d'information, le président attire l'attention sur l'avis reçu récemment d'Hydro-Québec concernant la modification de sa représentation comme membre de la SGDN et de son conseil d'administration.

À compter du 18 octobre 2004, et à la suite de la démission de M. René Pageau, M. Michel Rhéaume représentera Hydro-Québec au conseil d'administration de la SGDN.

Également à compter du 18 octobre 2004, M. Mario Désilets représentera Hydro-Québec au sein de la SGDN.

M. Rhéaume se présente en passant en revue ses responsabilités passées et actuelles au sein d'Hydro-Québec dans des domaines tels que la radioprotection, la sécurité nucléaire, les affaires réglementaires et les consultations publiques.

Les membres du conseil lui souhaitent la bienvenue.

6. Mises à jour budgétaires de 2004

La présidente passe en revue les dépenses réelles de la SGDN en date de septembre 2004 et présente les prévisions budgétaires de fin d'année révisées pour 2004.

En se fondant sur les prévisions actuelles, la SGDN veut obtenir l'approbation du conseil pour utiliser la réserve pour éventualités mise à sa disposition pour 2004, conformément aux modalités convenues à la réunion du conseil d'administration de la SGDN tenue le 28 octobre 2003. À ce moment, le conseil avait reconnu l'envergure des activités prévues pour la SGDN en 2004 et proposé que celle-ci ait accès en 2004 à la portion inutilisée de son budget de 2003 à la fin de l'année. Le conseil avait proposé de mettre cette réserve à la disposition de la SGDN comme fonds réservés à des fins internes (fonds de réserve) pour faire face aux éventualités pouvant survenir, en complément du budget qui lui était alloué pour 2004. Cette proposition avait ensuite été approuvée par les membres responsables du financement de la SGDN.

Une discussion du conseil s'ensuit sur les dépenses projetées pour 2004 :

- Le Comité de la vérification, des finances et du risque indique qu'il a examiné précédemment à sa réunion du 29 septembre 2004 une version préliminaire de la mise à jour et des prévisions budgétaires de 2004. À ce moment, les membres du Comité se sont interrogés sur la capacité de la SGDN de prévoir avec certitude le montant des dépenses importantes du dernier trimestre de 2004. La présidente a indiqué que les dépenses prévues se rapportaient à des travaux déjà commandés, qui étaient bien avancés.
- Les membres du conseil s'informent du rapport entre les dépenses projetées et le mandat confié à la SGDN par la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*. La présidente passe en revue les différents travaux en cours d'exécution pour satisfaire aux obligations imposées par la Loi, à savoir consulter le grand public et les peuples autochtones et procéder à une évaluation comparative complète des méthodes de gestion.

Reconnaissant l'ampleur des travaux menés par la SGDN pour remplir les obligations que lui impose la Loi, le conseil se dit satisfait des prévisions budgétaires. Par conséquent, il approuve l'utilisation de la réserve pour éventualités de 2004, au besoin, pour mener à bien le plan de travail de 2004.

**IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES :**

- Que le conseil d'administration approuve l'utilisation par la SGDN de la réserve de 1 628 383 \$ de 2004 mise à sa disposition par les sociétés membres en complément du budget annuel approuvé antérieurement pour 2004.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

## 7. Plan d'activités et budget de 2005

Le président invite la présidente à aborder le plan d'activités et le budget proposés pour 2005, lesquels sont soumis au conseil aux fins d'approbation.

La présidente passe en revue les activités clés pour 2005 ainsi que les plans connexes en matière de mobilisation du public et de travaux supplémentaires de recherche et d'analyse.

- Comme point de départ du plan de travail de 2005, la SGDN veillera à ce que tous les besoins en matière de recherche soient définis et que les travaux nécessaires soient commandés pour assurer une évaluation complète des différentes méthodes de gestion, conformément aux renseignements exigés dans le rapport d'étude par la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*.
- Le plan de travail de 2005 sera en outre façonné par la nature des commentaires du public et des avis d'experts reçus en 2004. Par le biais des consultations relatives au Document de discussion n° 2 et de la participation des experts, la SGDN sollicitera des commentaires sur :
  - les composantes de l'évaluation, sur les lacunes à combler, le cas échéant, en matière d'information ou sur d'autres aspects à étudier;
  - les forces et les limites relatives des méthodes de gestion;
  - les éléments des plans de mise en œuvre à élaborer à l'appui de chaque approche.

À cet égard, le plan de travail laisse délibérément de la latitude pour effectuer d'autres études afin de tenir compte d'enjeux supplémentaires nécessitant une étude ou une évaluation plus poussées.

- Le plan d'activités proposé témoigne des hypothèses actuelles de la SGDN relativement à l'envergure et à l'objet des travaux requis en 2005. Il reste toutefois à définir les activités précises.

En traitant du plan d'activités, la présidente souligne que certaines estimations pourraient se révéler conservatrices. Elle avise à l'avance le conseil que la SGDN pourrait constater en cours de route qu'elle a besoin de ressources supplémentaires pour mener à bien le plan de mobilisation du public et l'étude des méthodes de gestion en 2005. Pour le moment, la présidente ne demande pas plus que le budget annuel de 8 millions de dollars, mais la SGDN fera part au conseil du besoin de ressources supplémentaires, le cas échéant, si elle constate qu'il y a d'autres besoins précis à combler pour satisfaire aux exigences de la Loi relativement à l'étude.

Les membres du conseil discutent des différents éléments du plan d'activités et du budget proposés :

- Tout en notant qu'un pourcentage élevé du budget de 2005 est consacré aux activités de mobilisation du public, le conseil admet qu'un engagement de cette ampleur fait partie intégrante de l'étude de la SGDN. Les membres du conseil soulignent l'importance d'assurer une gestion rigoureuse des ressources financières et du temps

qu'il reste pour réaliser l'étude et de miser sur les moyens les plus efficaces pour mobiliser les Canadiens et les Canadiennes afin de satisfaire aux exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*.

- La présidente partage cet avis et confirme que les efforts de mobilisation du public en 2005 s'inspireront de l'expérience acquise avec les différentes approches appliquées jusqu'à maintenant afin d'assurer une utilisation optimale du temps et des ressources dont la SGDN dispose pour mobiliser la population et obtenir ses commentaires.

Après avoir discuté du plan d'activités proposé pour 2005, le conseil dit appuyer les grandes lignes des travaux proposés, notamment les efforts axés sur la mobilisation de la population. Le conseil confirme son appui au budget de 8 millions de dollars pour l'année financière 2005 de la SGDN.

Les membres du conseil soulignent l'importance de satisfaire aux exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* tout en respectant le budget de 8 millions de dollars. Le conseil reconnaît que la planification des activités pour 2005 n'est pas terminée et demande qu'on lui soumette un plan détaillé avant d'approuver tout projet de dépenses excédant le budget.

#### **IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES :**

- Que le conseil d'administration de la SGDN approuve un budget de 8 millions de dollars pour l'année financière 2005 de la SGDN se terminant le 31 décembre 2005.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

#### **8. Rapport du Conseil consultatif**

Le président du Conseil consultatif résume à l'intention du conseil d'administration la réunion du 18 octobre du Conseil consultatif.

M. Crombie fait rapport d'une journée complète de réunions comportant des mises à jour de la SGDN sur ses activités de mobilisation auprès des peuples autochtones et du grand public, ainsi que des exposés par des personnes qui avaient été invitées à la demande du Conseil à venir discuter des aspects éthiques associés à l'étude de la SGDN. À la demande du Conseil consultatif, des conférenciers invités ont pris part à la réunion du 18 octobre pour discuter de façon informelle des questions d'éthique se rapportant à la gestion du combustible nucléaire irradié. Le but était d'obtenir d'autres points de vue sur les enjeux et principes éthiques de la part d'invités qui se penchent sur les questions qui se posent à la SGDN.

En ce qui a trait à l'engagement de la SGDN auprès des peuples autochtones, le Conseil consultatif suit de près ces activités. Le sous-comité sur l'engagement autochtone du Conseil consultatif continue de discuter de la progression des activités de la SGDN. En plus de l'engagement des organisations autochtones nationales, les membres encouragent la SGDN à favoriser la participation des peuples autochtones aux niveaux local et régional.

Le président indique que le Conseil consultatif tient des réunions à huis clos pour discuter de la rédaction de ses observations impartiales sur l'étude de la SGDN.

9. Risque économique

Le conseil d'administration examine les aspects pouvant comporter un risque économique pour la SGDN et discute des mesures d'atténuation possibles.

La présidente fait part de son objectif d'offrir aux Canadiens et Canadiennes de l'ensemble du pays des occasions de se renseigner sur l'étude de la SGDN et d'y contribuer. À cet égard, des séances d'information et de discussion locales ont été prévues dans la totalité des provinces et des territoires.

La SGDN vise également à offrir aux résidents des collectivités comportant des installations nucléaires des occasions de s'exprimer dans le cadre de l'étude en témoignant de leur expérience de vie et de travail particulière dans ces collectivités. Les membres du conseil encouragent fortement la SGDN à aller de l'avant et à favoriser des occasions de dialogue avec les citoyens de ces collectivités pour que l'étude puisse bénéficier de leur expérience. Notant qu'aucune séance d'information locale n'est prévue à Kincardine, les membres du conseil déplorent ce fait et pressent la SGDN d'examiner de quelle façon elle pourrait permettre aux citoyens de cette localité de contribuer à l'étude au moyen de leurs commentaires. (\*)

10. Rapport sur les activités de mobilisation

La présidente passe en revue les différentes activités de mobilisation en cours pour obtenir des commentaires sur le Document de discussion n° 2. Les séances d'information et de discussion locales ont lieu dans tout le pays et les comptes rendus seront affichés sur le site Web de la SGDN.

La présidente souligne que d'autres réunions et discussions sont prévues, y compris une série de dialogues électroniques facilités débutant le 26 octobre 2004 par une discussion du « risque et de l'incertitude ».

11. Recherche et analyse

La présidente fait le point sur les travaux de recherche et d'analyse en cours, ce qui comprend la poursuite de l'évaluation comparative des solutions de gestion, le peaufinement des méthodes de gestion et l'élaboration des plans de mise en œuvre, y compris les institutions et la gouvernance. Tous ces sujets feront partie du rapport d'étude préliminaire que la SGDN publiera en 2005. La SGDN présentera ses recommandations provisoires dans ce rapport, qui devrait être publié au cours des premiers mois de l'année.

12. Rapport du Comité de la vérification, des finances et du risque

L'objet de ce point est de permettre au président du Comité de résumer à l'intention du conseil la réunion du 29 septembre 2004 du Comité.

- M. Long rend compte de l'examen qu'a fait le Comité d'une version préliminaire du plan d'activités de 2005 et de la mise à jour des prévisions de dépenses de 2004.
- M. Long présente aussi un compte rendu d'un examen de la loi Sarbanes–Oxley et de la réglementation canadienne effectué à la demande des membres de la SGDN pour en étudier les incidences sur les pratiques de gouvernance de la SGDN. Réalisé par Deloitte & Touche pour le compte de la SGDN, l'examen ne recommande aucune modification des processus de la SGDN pour l'instant. Compte tenu du désir de la SGDN d'adopter des pratiques exemplaires convenant à la taille et au mandat de l'organisation, il a été recommandé à la SGDN de passer en revue ses pratiques de gouvernance avant la prochaine phase de ses travaux pour déterminer la pertinence d'adopter des pratiques nouvelles ou modifiées au moment où elle s'apprête à entreprendre une autre étape du mandat que lui a confié la Loi. (\*) Le président du conseil d'administration remercie le Comité de superviser cet examen au nom de la SGDN.
- M. Long indique que le Comité de la vérification, des finances et du risque s'est penché sur la question de la rémunération des vérificateurs externes nommés pour vérifier les états financiers 2004 de la SGDN. À la suite de cette discussion, le Comité de la vérification, des finances et du risque avise le conseil d'administration de confirmer que la rémunération des vérificateurs externes correspond à un montant maximum de 16 500 \$ pour la vérification de l'année financière 2004 de la SGDN.

13. Composition du Comité de la vérification, des finances et du risque

Le président attire l'attention du conseil sur la nécessité de nommer un autre membre au Comité de la vérification, des finances et du risque.

**IL EST RÉSOLU PAR LES PRÉSENTES :**

- Que le conseil d'administration de la SGDN nomme M. Michel Rhéaume au Comité de la vérification, des finances et du risque.

La motion est présentée et appuyée et est adoptée à l'unanimité.

Le président remercie M. Rhéaume d'accepter cette nomination.

Clôture de la réunion du conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, les administrateurs lèvent la séance à 16 h 30 HAE.

---

La secrétaire générale  
Le 10 décembre 2004